



Le mot du président



Le début de l'année n'est pas très loin, et le mot qui semble le mieux caractériser cette période c'est l'instabilité.

Celle-ci concerne toujours le contexte international où perdurent au Moyen Orient et en Ukraine des conflits dont on ne voit pas l'issue, contribuant à maintenir un climat d'anxiété.

Au niveau national, l'instabilité politique pose aussi de nombreuses questions. Il est compliqué de mesurer les impacts prévisionnels des mesures gouvernementales sur la situation des retraités.

Toutefois, plus que jamais cette période de restrictions budgétaires doit nous conduire à rester particulièrement vigilants, d'autant plus que les augmentations intervenues en début d'année vont d'ores et déjà impacter lourdement nos budgets.

Certes, du fait de l'absence de vote du budget de la sécurité sociale, les pensions ont été revalorisées de 2,2%, mais cette mesure s'accompagne d'un cortège de hausses parmi lesquelles :

Le tarif des assurances : les tarifs des assurances automobiles augmentent en moyenne de 6%, ceux des assurances habitations de 8 à 10% en moyenne.

Les tarifs postaux augmentent en moyenne de 6,8%.

Les complémentaires santé vont augmenter elles-aussi leurs tarifs en moyenne de 6%, dans un contexte de revalorisation des rémunérations des soignants, du vieillissement de la population, de la prise en charge de nouveaux traitements et du transfert de charges des pouvoirs publics. Par ailleurs, le déremboursement des médicaments est à l'étude, initialement prévu à 5% avant le changement de gouvernement.

Et bien sûr, ces hausses ne sont pas exhaustives.

C'est pourquoi nous continuerons avec nos partenaires associatifs du pôle des retraités à défendre les intérêts de nos retraités, en participant notamment aux instances départementales.

N'hésitez pas, autour de vous à promouvoir notre association, tous les retraités sont bienvenus !

Vous êtes toutes et tous invités à participer à notre Assemblée Départementale du 1^{er} avril 2025. Si vous ne pouvez pas venir, n'oubliez pas de donner un pouvoir.

Merci pour votre soutien et votre fidélité,

Bien chaleureusement,

Gérard Bisiou

Sommaire

Page 1

Le mot du président Gérard Bisiou

Page 2

Après midis récréatifs

Projection photos voyages

Sortie pédestre

Galette des rois

Page 3

Cabaret « Voulez vous »

Séjour ANCV

Cité Viking

Page 4

Défense Solidarité

Réductions / cotisations ANR

Intercalaire 1

Assemblée départementale

La Solidarité.

Les bénévoles de la Commission « action sociale et solidarité » n'étant plus suffisamment nombreux pour intervenir physiquement sur l'ensemble du Département, nous nous trouvons dans l'obligation de revoir le découpage des secteurs de la façon après suivante

Secteurs	Bénévoles	Téléphone
Rouen Droite	Mireille Baroux	02 35 71 40 85
Rouen Gauche	Annie Scolan	02 35 65 00 54
Forges Gournay Neufchatel	Ghislaine Monnier	02 35 93 76 57
Dieppe Eu Le Tréport	Jeanne Marie Chambray	06 30 80 51 64
Yvetot Bolbec Fécamp Le Havre	Sylvie Monnier	Envoi courrier personnalisé

Pour toutes autres sollicitations sur les secteurs du Havre-Yvetot-Fécamp- Bolbec, appeler Mireille Baroux ou l'ANR. Après vous cher(e) adhérent(e) qui disposez d'un peu de temps et qui avez la fibre sociale, venez nous rejoindre, vous apporterez tant de réconfort à des amis fragilisés ou isolés, vous nous ferez bénéficier d'idées nouvelles et nous serons ravis de vous accueillir.

L'animatrice de l'action sociale

Mireille Baroux

Après-midis récréatifs à Sotteville les lundi 09 décembre 2024 et jeudi 16 Janvier 2025



Lundi 09 Décembre, une partie des membres du bureau et 4 adhérents se sont retrouvés au Siège Social de ANR76 pour jouer aux cartes. Pour d'autres, après-midi plus laborieux car il fallait préparer l'envoi du dernier bulletin de l'année 2024.

Nouvelle année, nouveau jour d'après-midi récréative, jeudi 16 janvier, .

Mais ce qui n'a pas changé, c'est le moment de convivialité de fin d'après-midi.

N'hésitez à venir nous rejoindre 465 route de Paris à Sotteville les Rouen de 14h00 à 17H00, un jeudi par mois.

Prochaines dates programmées : les jeudis, 13 février, 20 mars, 17 Avril, 15 Mai et 19 Juin 2025.

Merci de nous indiquer votre participation (au plus tard une semaine avant la date planifiée), par courriel sur la boîte

anr76@wanadoo.fr, ou appeler

Gérard Bisiou au 06 82 66 83 48.

Christian Brachet

Projection photos du séjour ANCV à La Bussière du 15 au 22 juin 2024 et en Algarve du 12 au 19 Septembre 2024

Salle du Château d'eau à Sotteville les Rouen



Le Jeudi 19 décembre, une vingtaine d'adhérents ayant participé à au moins un des 2 séjours, se sont retrouvés pour se remémorer les souvenirs de ces séjours proposés par la commission loisirs de l'ANR76.

Ce fut l'occasion de partager des gâteaux faits maisons et gagner par tirage au sort un fromage de chèvre pour un participant au séjour à La Bussière et 1 bouteille de porto pour un participant au Portugal



Christian Brachet

Sortie pédestre du 3 décembre

Nous fûmes 13 adhérents au départ de cette marche dans Rouen sur le thème des maisons à colombage.

13 est un chiffre qui porte bonheur. Pour preuve la météo menaçante qui est toutefois restée clémente lors de la déambulation entre la Place de la Pucelle, la rue du Gros horloge, la rue St Romain, la rue Damiette et Eau de Robec, puis des bons-enfants, pour finir place du vieux marché.

C'est la plupart du temps le nez en l'air que nous avons progressé, un œil sur les colombages et un œil sur nos pieds... Encorbellements, fermes débordantes, pignons sur rue, autant de termes que nous garderons (peut-être) en mémoire.



Et pour finir l'après-midi en beauté, nous nous sommes retrouvés à la brasserie Paul devant chocolats ou vins chauds, la bonne humeur toujours de mise.

Pascale Marais

Galette des rois, à IFA Mont Saint Aignan Le 21 Janvier 2025

50 adhérents de l'ANR76, (capacité d'accueil maximale de l'IFA de Mont St Aignan) se sont retrouvés pour partager ce repas, des souvenirs, des projets, mais surtout la galette.

Notre Président n'a pas manqué d'évoquer les fondements de notre association, défense des retraités, solidarité sociale et activité de proposition de loisirs (marche, après-midi récréatif, sorties théâtre, musée, voyages) et nous souhaiter ses vœux de bonne santé pour l'année 2025.

Le repas pouvait commencer. Un cocktail d'accueil avec triptyque de st jacques, terrine de foie gras de canard mi-cuit pomologique, grenadin de veau cuit en basse température et maïs en harmonie, fromage à l'instant affiné, dessert galette des rois. Repas excellent apprécié par l'ensemble des participants. Nos reines ou rois d'un jour.



PS : article avec photos sur notre site internet

Christian Brachet

Notre sortie au Cabaret VOULEZ VOUS à Caudebec les Elbeuf Le 01 décembre 2024

Dimanche 1^{er} décembre 2024, 43 adhérents se sont retrouvés pour participer au spectacle et au diner du Cabaret « Voulez-vous » à Caudebec- les Elbeuf.

Voulez-vous ?, s'il s'agit de participer à une prestation de qualité, tant en ce qui concerne le spectacle que le repas, alors oui, nous sommes partant. Ce fût le cas.

Tout d'abord le repas que nous avons partagé, était de nature à satisfaire les palais les plus exigeants.

Puis nous nous sommes trouvés immergés dans le monde envoûtant du Music-Hall, de la Comédie Musicale, avec un spectacle haut en couleurs, très professionnel, alliant les danses, les chansons, un numéro périlleux à la corde, le tout dans des costumes magnifiques. De plus, les artistes avec beaucoup d'humour, ont su associer les spectateurs à leur représentation, en nouant un lien de proximité avec la salle, mettant à contribution 2 d'entre nous. En bref, pour nous tous, c'est un superbe moment d'évasion qui nous fût proposé.



Gérard Bisiou

Séjour ANCV

Le séjour ANCV envisagé du 17 au 24 mai à St-Jean-de-Monts subordonné à la constitution d'un groupe de 30 personnes ne pourra pas être réalisé en raison d'un nombre insuffisant de réponses, la quote-part individuelle du transport étant trop élevée.

Malgré la déception causée par cette situation, nous souhaitons continuer de proposer des offres de vacances pour tous à des prix modérés : si la constitution d'un groupe ne peut être réalisée, un séjour individuel peut toujours être envisagé.

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) propose, à partir d'un cahier des charges rigoureux, une large sélection de séjours à tarifs préférentiels, aux quatre coins de la France, et même sur quelques destinations en Europe. Les séjours sont proposés « tout compris hors transport » selon deux types de durée (5 jours / 4 nuits ou 8 jours / 7 nuits), et intègrent la pension complète, au moins une excursion, les animations et activités au sein et hors de l'équipement touristique.

Une aide financière sous condition de revenus ou de statut peut être attribuée.

Le catalogue des destinations et les dates de séjour figurent sur le site www.ancv.com

Le nombre et les dates des séjours sont fixés par les établissements hôteliers. Il est donc conseillé de consulter rapidement les différentes offres proposées.

Pierre Genty

Visite de la cité Viking le 15 novembre 2024

Ce jour- là, 23 adhérents se sont retrouvés immergés, à Rouen, dans le passé de notre province. L'histoire des Vikings signifiant « les hommes venus du Nord » nous a été présentée.



Au-delà des clichés habituels sur la violence, les destructions, les pillages de ces populations issues du Nord de l'Europe, les présentations à mi-chemin entre le musée et le parc à thème nous ont permis de prendre conscience de toute la richesse et du rayonnement de cette civilisation tant sur le plan militaire et politique, que culturel.

En s'appuyant sur des supports modernes (murs vidéos 360° et dispositifs musicaux 3D), nous nous sommes confrontés à l'histoire de la création de la Normandie, de quoi nous permettre d'étayer un regard nouveau.

Au final, cet après-midi conclu, par le partage d'un goûter, fût un réel succès.



Gérard Bisiou

Bienvenue à ceux qui
nous
rejoignent

Mme Marie-Paule PALIOTTI	Isneauville
M. Bernard VERRIER	Gruissan
Mme Chantal VERRIER	Gruissan

Défense des retraités et solidarité.

Abattement de 10% sur les retraites remis en cause.

Dans la liste des dispositions qui pourraient être décidées pour l'équilibre des finances, le président du Medef a jugé aberrant que les retraités aient un abattement de 10% pour « *frais professionnels* ». Sauf que ce responsable oublie que cet abattement spécial créé en 1978 par le gouvernement Raymond Barre, a pour but de compenser la perte de revenus du passage à la retraite et les frais spécifiques inhérents à l'âge. Ce n'est donc pas un abattement pour « *frais professionnels* ». Qu'on se le dise !

Très mauvaise nouvelle pour les retraités pensionnaires des EHPAD.

Depuis le début de l'année, une nouvelle réforme, autorise une hausse des tarifs dans les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour équilibrer leurs budgets. Concrètement, elle permet aux **structures non lucratives**, auparavant soumises à une régulation départementale, de revoir leurs tarifs à la hausse. Cette mesure permet une augmentation pouvant atteindre **35 %**, et touche particulièrement les résidents ne bénéficiant pas de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH).

Désertification médicale.

Toutes les propositions émises par les Députés pour résorber le déséquilibre ont été rejetées. Des collectivités locales, voire des investisseurs privés, tentent d'attirer les médecins généralistes par la création de maisons médicales et également par des aides financières. Le problème n'est pas réglé pour autant et la situation reste tendue dans de nombreux secteurs. A noter que, depuis le 22 décembre, la consultation du médecin généraliste est passée de 26,50 à 30 euros. Ceci pour rendre la médecine plus attractive pour les professionnels de santé et ainsi redynamiser l'installation de cabinets médicaux. Acceptons-en l'augure !

Pour les dentistes, et en accord avec la profession, une solution vient d'être trouvée. Depuis le 1^{er} janvier, des règles limitent les installations dans certaines zones très dotées pour tenter de résorber les déséquilibres. En contrepartie, les syndicats de dentistes ont obtenu le doublement, par la branche maladie de la Sécurité sociale, de l'aide forfaitaire à l'installation, portée à 50.000 euros.

Services à domicile : surveiller la facture.

Soyons très attentifs à la facture lors du recours à l'aide à domicile par l'intermédiaire d'un service d'aide à domicile. (SAD). En effet, il arrive parfois, comme il a été constaté, que le nombre d'heures facturées est plus important que le nombre d'heures réalisées. En cas de doute, l'organisme employeur dispose d'une feuille de pointage qui permet de vérifier les données.

Réforme des retraites.

Le débat est relancé quant à l'âge de départ et le financement des retraites. Le Premier ministre a décidé de confier aux partenaires sociaux, organisations patronales et syndicales, le soin de faire des propositions dans un délai de trois mois. Ces organisations gèrent les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO de manière exemplaire. Formulons le vœu que le groupe de travail aboutisse à des propositions consensuelles et efficaces.

Projet de budget :

Pour combler le déficit ou équilibrer le budget les propositions qui impliquent les retraités ne manquent pas :

les 10 % (voir ci-dessus) mais aussi participation pour des pensions nettes supérieures à 2000 ou 2500 euros. Avant de s'en prendre aux retraités il y a peut-être d'autres pistes : En France, selon OXFAM, (organisation internationale qui lutte contre la pauvreté) la fortune totale des milliardaires a augmenté de plus de 24 milliards d'euros depuis 2019 ce qui correspond à 13 millions d'euros par jour. A suivre.....

Jean Michel Sagnier ✍

Réductions, crédits d'impôt et cotisation ANR

Une avance des réductions et crédits d'impôt a été versée le 15 janvier 2025 à 9 millions de foyers concernés.

Cette avance correspond à 60% du montant total des réductions et crédits d'impôt déclarés en 2024 au titre des dépenses réalisées en 2023 pour les services à la personne ou l'emploi à domicile, mais aussi pour les dons à divers organismes d'utilité publique (par exemple : aide aux personnes en difficulté, sauvegarde du patrimoine...) et aux organismes ou associations reconnus d'intérêt général.

L'ANR étant reconnue d'intérêt général, les adhérents qui ont indiqué le montant de leur cotisation sur leur déclaration d'impôt ont donc reçu une avance (le montant de la revue nationale n'est pas déductible).

Bien sûr, le montant de la cotisation peut être accompagné d'un don qui est également déductible dans la même proportion. Un modique soutien financier prodigué à notre association serait d'autant plus apprécié que l'ANR ne reçoit plus aucune subvention.

Le barème de cotisation pour l'année 2025 est paru dans notre dernier bulletin, et l'opération de prélèvement sera effectuée dans la 2^{ème} quinzaine de mars.

Si vous n'avez pas choisi cette option, et oublié de régler votre cotisation annuelle, vous pouvez adresser dès maintenant votre chèque à ANR76 – 465 rue de Paris - 76300 SOTTEVILLE, et avant le 31 mars.

Comptant sur votre fidélité, nous vous adressons nos très vifs remerciements.

Pierre Genty ✍

Nos peines

Nous avons appris le décès de :

Mme ARAMBURU Jeannine	Rouen
Mme Monique CAPRON	Dieppe
Mme Louise DESCHAMPS	Rouen
M. Michel LEMONNIER	St-Valéry-en-Caux
M. Jacques PAUMET	Sassetot-le-Mauconduit

Les avis de décès paraissent dès que nous avons l'information